



PC.DEL/1099/10
18 November 2010

Original: FRENCH

UNION EUROPÉENNE

**Conseil Permanent de l'OSCE N° 837
Vienne, le 18 novembre 2010**

Réponse de l'Union européenne au Directeur du Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale (CARICC), M. Beksultan Sarsekov

L'Union européenne remercie M. Beksultan Sarsekov, Directeur du Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, pour son exposé précis et instructif.

L'Union européenne soutient l'activité du CARICC. Plusieurs de ses États membres y ont d'ailleurs le statut d'observateur. En effet, le CARICC favorise les échanges d'informations et facilite la coordination des activités opérationnelles des services de détection et de répression dans une région très touchée par le trafic de drogues et le détournement de précurseurs chimiques. En outre, le CARICC est une traduction opérationnelle de la volonté politique des pays partenaires du Pacte de Paris de l'ONUDC à travailler ensemble pour lutter contre le trafic d'héroïne en provenance d'Afghanistan.

Les résultats obtenus sur le terrain grâce à l'action du CARICC sont éloquentes :

- Sur le plan opérationnel, nous saluons le rôle majeur joué par le CARICC dans le cadre des opérations TARCET. Ces opérations de lutte contre le détournement de précurseurs chimiques dans les pays voisins de l'Afghanistan, coordonnées au niveau régional, ont en effet permis de réaliser des saisies.

- Nous saluons également les efforts de formation menés par le centre.
- L'Union européenne apprécie aussi le travail d'analyse du centre, notamment ses bulletins d'information et d'analyse sur les différents aspects du trafic de drogues illicites dans la région, qui sont largement diffusés.

Nous encourageons les efforts de coopération du directeur du CARICC à travailler avec d'autres organisations internationales comme l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ou l'Organisation mondiale des douanes et bien évidemment avec l'Office européen de police (Europol), avec le programme BOMCA ainsi qu'avec les services compétents d'États européens. A cet égard, nous soutenons la formalisation d'un accord de coopération bilatéral avec Europol.

Depuis 2008, l'OSCE a consacré des efforts particuliers à la lutte contre les menaces transnationales en Asie centrale, y compris contre les trafics de stupéfiants et de précurseurs chimiques, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la décision ministérielle 04/07 relative à l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan. Nous encourageons donc le CARICC et l'OSCE à entretenir des relations suivies et à approfondir leur coopération afin de contribuer efficacement à la stabilité de la région, en faisant le meilleur usage de la plateforme pour la sécurité et la coopération de 1999.

Enfin, l'Union européenne souhaite toute la réussite qu'il mérite à M. Beksultan Sarsekov, dans l'accomplissement de la mission importante qui lui incombe.

La TURQUIE, la CROATIE*, L'ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE*, l'ISLANDE**, pays candidats; l'ALBANIE, la BOSNIE - HERZÉGOVINE, le MONTÉNÉGRO et la SERBIE, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; le LIECHTENSTEIN et la NORVÈGE, pays de l'Association européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'UKRAINE, la RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE, l'ARMÉNIE, la

GÉORGIE, ANDORRE et SAINT-MARIN se rallient à cette déclaration.

*La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

**L'Islande continue à être membre de l'AELE et de l'Espace économique européen.